

# Le CCAS de Besançon recentre son action

Le centre communal d'action sociale de Besançon a adapté la prise en charge des publics à de nouveaux enjeux sociétaux.

**OPÉRATEUR** CCAS de Besançon.

**FINANCEMENTS** Pas de budget particulier.

**CONTACT** Nans Mollaret, directeur général adjoint du CCAS, tél. : 03 81 41 21 21.

Lors des 36<sup>es</sup> rencontres de l'Association nationale des cadres communaux de l'action sociale (Anccas), en juin à Besançon, Nans Mollaret, directeur général adjoint du CCAS de la ville a décliné les trois principes qui guident l'action de sa structure (\*): « Rester humain, ne pas penser providence et adapter en permanence les dispositifs. » « Nous voyons arriver au CCAS les laissés-pour-compte de l'information et des nouvelles technologies qui perdent confiance dans les pouvoirs publics », a déclaré le directeur général adjoint de la structure.

## Réinvestir les quartiers

Aussi, pour ne pas alimenter « des incompréhensions nuisibles à la cohésion sociale », le CCAS a-t-il rompu avec une offre de services spécialisés, liée à la décentralisation (services RSA, action collective, aides extralégales, etc.): il s'est « reterritorialisé » et a formé des équipes polyvalentes. Cela s'est traduit, sur le terrain, par la réouverture d'antennes sociales de quartier et la définition de projets de territoire. Afin de travailler à des prises en charge globales, des partenariats ont par ailleurs été conclus avec des acteurs aussi différents que la caisse d'allocations familiales (CAF), la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Fédération bancaire française (FBF) ou la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat).



**Nans Mollaret, directeur général adjoint du CCAS de Besançon, insiste sur la nécessité d'une réponse rapide et transitoire.**

Soucieux d'anticiper de nouvelles coupes budgétaires qui amèneraient « à supprimer l'action la moins prioritaire, alors qu'elles le sont toutes », le CCAS a travaillé à la construction de gouvernances inédites. En matière de lutte contre les exclusions par exemple, il a entrepris de créer, en 2012, un groupement de coopération sociale (GCS) qui rassemble 18 partenaires, majoritairement associatifs. « En 2009, le programme Housing First a généré de nouveaux dispositifs. Nous avons accepté de gérer le service intégré d'accueil et d'orientation [SIAO], mais le millefeuille administratif devenait trop important. Il était devenu très compliqué d'avoir une vision globale de l'hébergement d'urgence, d'où la création du GCS », poursuit Nans Mollaret. Résultat: « Une nouvelle dynamique est en marche et nous disposons enfin d'une veille sociale très utile à la nécessaire anticipation des besoins. »

Si Nans Mollaret ne croit pas au « référent unique » pour lutter contre « l'errance institutionnelle » générée par l'empilement des dispositifs sociaux, il plaide pour « une

meilleure organisation des acteurs entre eux. Le CCAS peut ainsi accompagner de manière transitoire des personnes qui n'auraient pas obtenu rapidement un rendez-vous au conseil général » et des cellules de veille sociale ont été créées pour orienter le mieux possible la personne.

## Renvoyer une autre image

Un dernier enjeu pour l'action sociale de proximité réside dans la capacité de répondre aux difficultés des publics dont le niveau de revenus ne leur permet pas de prétendre à une aide institutionnalisée: « Souvent, ils ne s'adressent pas à nous parce qu'ils ne se considèrent pas comme des cas sociaux. Ne produisons-nous pas une image trop stigmatisante? Nous devons renvoyer une représentation différente, sortir de la logique exclusive de l'accompagnement et être à même de proposer aussi des réponses transitoires et très rapides ». L'équipe bisontine s'y emploie. ■

**Hélène Delmotte**

(\*) Lors d'une table ronde intitulée « Face à la montée de la précarité: quelles réponses de proximité? »